

Image not found or type unknown



fin de location meublée au 31/10 non respectée par le locataire

Par **CSSDC**, le **02/10/2022** à **16:44**

J'ai établi un contrat (papier libre avec les conditions de location signé avec le locataire) pour une location entre le 1/7/2022 et le 31/10/2022 (vacances saisonnière longue durée à durée bornée)

Il y a avait une option de poursuivre la location jusqu'au 30/11/2022 mais celle-ci n'a pas été confirmé

Le locataire à 74 ans.

Dans l'éventualité que mon locataire ne veuille pas partir le 31/10 , que se passe-t-il à partir du 1/11 ?

Merci pour vos éléments et conseils

Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/10/2022** à **19:27**

Bonjour,

Pourquoi ouvrir une nouvelle discussion ?

Continuez celle là :

https://www.legavox.fr/forum/immobilier/locations/occupation-logement_150920_1.htm